



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

- EXERCICE 2015 -

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	5
CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2015.....	6
CHAPITRE I – CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE	10
1. LE TERRITOIRE DESSERVI.....	10
2. LA POPULATION DESSERVIE	10
3. LES RESSOURCES	10
3.1 Les équipements.....	10
3.2. Les volumes produits	13
3.3. La surveillance des ressources.....	15
4. LA GESTION DES ABONNÉS.....	17
4.1. Le nombre d'abonnés	17
4.2. Le nombre de branchements.....	17
5. LES VOLUMES DISTRIBUÉS.....	18
5.1 Les volumes consommés.....	18
5.2. Les volumes consommés facturés	19
6. LE RÉSEAU.....	19
6.1. Les canalisations	19
6.2. Les branchements.....	21
6.3. Les compteurs.....	22
6.4. Les accessoires de réseau	22
CHAPITRE II – LES RECETTES	23
1. LES MODALITÉS DE TARIFICATION.....	23
1.1. Le type de tarification.....	23
1.2. Les modalités d'application de la tarification et de révision.....	23
1.3. Les frais d'accès et autres prestations.....	23
2. LA FACTURE D'EAU POTABLE	25
2.1. Les éléments relatifs au prix du mètre cube	25
2.2. La facture d'eau	26
3 . LES RECETTES DU SERVICE.....	28
CHAPITRE III – LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	29
1. LA QUALITÉ DE L'EAU	29
1.1. La surveillance de la qualité	29
2. CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE.....	30
2.1 . Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux.....	30
2.2. Indice d'avancement de protection des ressources en eau	32
2.3. Indicateurs de performance du réseau	32

2.4. Indices liés à la relation avec la clientèle.....	34
CHAPITRE IV – LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	36
1. LES TRAVAUX ENGAGÉS PENDANT L'EXERCICE.....	36
2. LES TRAVAUX DE SUPPRESSION DES BRANCHEMENTS EN PLOMB.....	38
3. LA DETTE	39
4. LES PROJETS ET LES TRAVAUX.....	39
TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS	40

PREAMBULE

La Ville de Fleury-les-Aubrais a repris la gestion de l'eau en régie depuis le 4 février 2015, en créant la Régie fleurysoise de l'eau. Il s'agit d'une régie municipale, dotée de la seule autonomie financière.

La Régie fleurysoise de l'eau a pour vocation d'assurer de façon directe la gestion complète de la clientèle (accueil, facturation, abonnements), le suivi administratif et financier du service, ainsi que le contrôle des prestations techniques. En effet, l'exploitation technique des ouvrages et du réseau (relève des compteurs compris), est sous-traitée à un prestataire, Lyonnaise des Eaux, par le biais d'un marché de prestations.

Par convention avec la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, la Régie fleurysoise de l'eau gère la facturation de la redevance assainissement ainsi que la relation usagers, pour le compte de l'AggLO.

Le service de l'eau dessert principalement le territoire de la commune. Il gère la production, y compris la protection du point de prélèvement, le traitement de l'eau, le transfert, le stockage et la distribution jusqu'aux points de consommation.

Un conseil d'exploitation, composé d'élus et de représentants des consommateurs, a un rôle consultatif et prépare les décisions du conseil municipal. Il se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations du service de l'eau, stratégiques, économiques, sociales, financières ou technologiques et veille à leur mise en œuvre. Il contrôle notamment la situation financière, les comptes annuels et les marchés.

Lors de chaque réunion du conseil d'exploitation, le Président porte à la connaissance de ses membres les principaux faits ou événements significatifs portant sur la vie de la régie ainsi que tout fait remettant en cause les orientations arrêtées.

Sur le territoire de Fleury-les-Aubrais, il existe une CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux). Cette commission, composée de membres élus et représentants d'associations locales, a pour fonction d'examiner le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable avant présentation au Conseil Municipal.

La Régie fleurysoise de l'eau est un Service Public Industriel et Commercial (SPIC), composé de 4 agents : une directrice, une responsable Relations usagers - adjointe à la Directrice, une assistante Relations usagers ainsi qu'un chargé de travaux.

L'assistante Relations usagers reçoit les fleurysois du lundi au vendredi (pas d'accueil physique le mardi après-midi), pour toutes demandes liées à leur contrat de fourniture d'eau potable et d'assainissement (souscriptions et résiliations, mise en place de prélèvements automatiques, changements d'adresse...).

Les travaux d'entretien du réseau ainsi que les branchements neufs sont pilotés par le chargé de travaux de la Régie et réalisés par le prestataire, Lyonnaise des Eaux.

Il est précisé que la relève des compteurs, est réalisée à une fréquence d'une fois par semestre par les fontainiers de la Lyonnaise des Eaux.

Deux factures par an sont alors émises par la Régie fleurysoise de l'eau.

Une attention particulière est portée sur le fait que les données du 01/01/2015 au 03/02/2015 ont été présentées dans le rapport 2014. Le présent rapport tient donc compte uniquement des données à compter du 04/02/2015, date de reprise en régie du service de l'eau potable.

CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2015



1 556 630 m³ d'eau distribuée
(hors VEG)

96,066 km de réseau

88,2 % de rendement
de réseau

100 % des analyses conformes

29 réparations de fuite
sur branchement et
canalisation

5 995 branchements
dont 8 branchements neufs

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2015

GESTION DU SERVICE D'EAU POTABLE

Reprise en régie au 4 février 2015.

INTERCONNEXION

Suite à un dysfonctionnement sur la commune de Saran, l'interconnexion entre Fleury-les-Aubrais et Saran, située 122 Rue du 19 mars 1962 a été ouverte le 9 mai 2015. Le fermeture de cette dernière a eu lieu le 13 mai 2015. Le volume enregistré sur cette période est de 6 337 m³.

INCIDENTS TECHNIQUES SUR LE RESEAU

- 14/02/2015 : fuite réseau Rue René Ferragu DN 100 ;
- 18/07/2015 : importante fuite réseau Rue Marcellin Berthelot DN 300 (voir photos) : la perte d'eau est évaluée à 1000 m³ ;



- 21/07/2015 : fuite réseau Rue René Ferragu DN100 ;
- 05/10/2015 : fuite réseau Rue de Curembourg DN150 ;
- 16/11/2015 : importante fuite réseau sur le refoulement DN250 rue Hoche : la perte d'eau est évaluée à 700 m3.

PRELOCALISATEURS – recherche de fuites :

Entre 100 et 150 prélocalisateurs sont référencés sur le réseau fleuryssois. Il est à noter que le parc était en mauvais état. Le coût supporté par la Lyonnaise des eaux dans le cadre de son marché, pour le changement des batteries s'élève à 20 500€.

2 345 ml de réseau ont été auscultés par le prestataire en 2015, dans le cadre des campagnes de recherche de fuite.

BRANCHEMENTS :

► Travaux sur branchements

17 devis ont été établis par la Régie fleuryssoise des Eaux, dont 4 qui n'ont pas généré de travaux sur 2015.

8 branchements neufs ont été réalisés en 2015 par la Lyonnaise des Eaux dans le cadre du marché de prestations, à savoir :

- 6 en DN15,
- 1 en DN40,
- 1 en DN60,

2 nourrices ont été posés.

2 branchements ont été supprimés.

► 526 actes du prestataire sur le réseau, parmi 242 interventions ponctuelles sur les branchements en 2015 dont :

- 7 fermetures de branchement à la demande des abonnés ;
- 15 ouvertures de branchement à la demande des abonnés ;
- 43 ouvertures et fermetures de branchement dans le cadre de travaux ;
- 3 poses de compteur à la demande des abonnés ;
- 1 dépose de compteur à la demande des abonnés ;
- 8 poses ou déposes de compteur dans le cadre de travaux ;
- 24 remplacements de compteur défectueux ;
- 19 réparations de fuite sur branchement en regard ;
- 10 réparations de fuite sur réseau de distribution ;
- 14 interventions sur robinet avant compteur ;
- 10 interventions liées à des branchements en plomb ;
- 5 réalisations d'écoute sur réseau ...

ACTIVITE USINE

► Les incidents techniques :

Depuis le démarrage du contrat, le réservoir rue Hoch se remplissait plusieurs fois par jour (8h de remplissage/jour). Depuis la réparation du DN 200, le remplissage a été réduit à 3h/jour. L'estimation du volume perdu par jour est d'environ 300 à 400 m³/jour. La réparation a eu lieu le 02/04/2015.

► Les projets :

- Les usines de traitement sont fonctionnelles. Cependant toutes les données sont horodatées. Lyonnaise des Eaux souhaiterait piloter les installations à distance. L'objectif étant d'avoir un schéma de communication intégré à terme, à celui de l'Agglo.
- Le projet EAU SANS CHLORE : Une analyse technique est en cours et devrait déboucher, si les résultats sont concluants, par une baisse du chlore au 1er août 2016.

CHAPITRE I – CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

1. LE TERRITOIRE DESSERVI

La Régie fleuryssoise de l'eau dessert la commune de Fleury-les-Aubrais à l'exception de certains immeubles, situés en voies limitrophes avec Orléans, qui sont alimentés en eau potable par le réseau d'Orléans. Il s'agit des immeubles situés :

- sur le côté pair de la rue Joseph Leroy, sauf la partie entre la rue Pierre Brossolette et le Boulevard Lamartine ;
- sur le côté impair de la rue de la Barrière Saint Marc, entre la rue Henri Sellier et la Croix Fleury ;
- sur le côté pair de la rue Marcellin Berthelot, entre la Croix Fleury et la rue Joseph Leroy.

Aussi, pour les mêmes raisons, certains sites situés en limite de Fleury-les-Aubrais, sont alimentés par le réseau fleuryssois, à savoir :

- les n° 93 et 117 de la rue du Bois Salé situés sur la commune de Saran ; une convention a été passée entre la ville de Saran, la Régie fleuryssoise de l'eau et son prestataire Lyonnaise des Eaux ;
- la SCI la Planquine, implantée sur la commune de Chanteau ; une convention a été passée entre le syndicat des Usages, la SCI la Planquine, la Régie fleuryssoise de l'eau et son prestataire .

2. LA POPULATION DESSERVIE

Le service de l'eau dessert 21 137 habitants au 01/01/2015, chiffres issus du recensement de la population 2012 (20 962 habitants au 01/01/2013).

3. LES RESSOURCES

3.1 Les équipements

La Ville de Fleury-les Aubrais compte 4 châteaux d'eau.

► 2 installations de production :

L'eau distribuée à Fleury-les Aubrais est prélevée dans le sous-sol, dans la nappe de Beauce entre 40 et 93 m de profondeur, grâce à ses deux forages : Corne de Cerf et Lignerolles.

L'eau pompée subit ensuite un traitement biologique consistant à diminuer la teneur naturelle en fer et en manganèse, ainsi qu'un adoucissement visant à diminuer la teneur en calcaire, puis une désinfection au chlore gazeux.

	Production de Corne de Cerf Forage + usine de potabilisation	Production de Lignerolles Forage + usine de potabilisation
Date de mise en service	2001	2000
Capacité nominale	200 m³/h	400 m³/h
Autorisation de prélèvement	Autorisation signée	Autorisation signée
Débit autorisé	300 m³/h	400 m³/h
Date du rapport hydrologique	01/12/1996	20/01/1997
Date avis du CDC ou du CSHPF	01/12/1999	01/12/1999

La déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des forages commune aux 2 forages date du 31 janvier 2000.

Il est à noter que les deux forages sont équipés de télésurveillance, mais aucuns ne disposent de groupe électrogène.

► **4 installations de stockage :**

Description des châteaux d'eau et réservoirs

Désignation	Volume en m³	Cote trop plein	Cote sol	Cote radier	Télésurveillance
Château d'eau Corne de Cerf	2000	171	130	161	Oui
Château d'eau rue Hoche	750	148	111	141	Oui
Château d'eau rue de Verdun	500	152	118	146	Oui
Château d'eau Lignerolles	2500	171	126	162	Oui

Les installations de Corne de Cerf et de Lignerolles disposent de bâches de reprise et de surpression télé-surveillées, chacune d'un volume de 350 m³ .

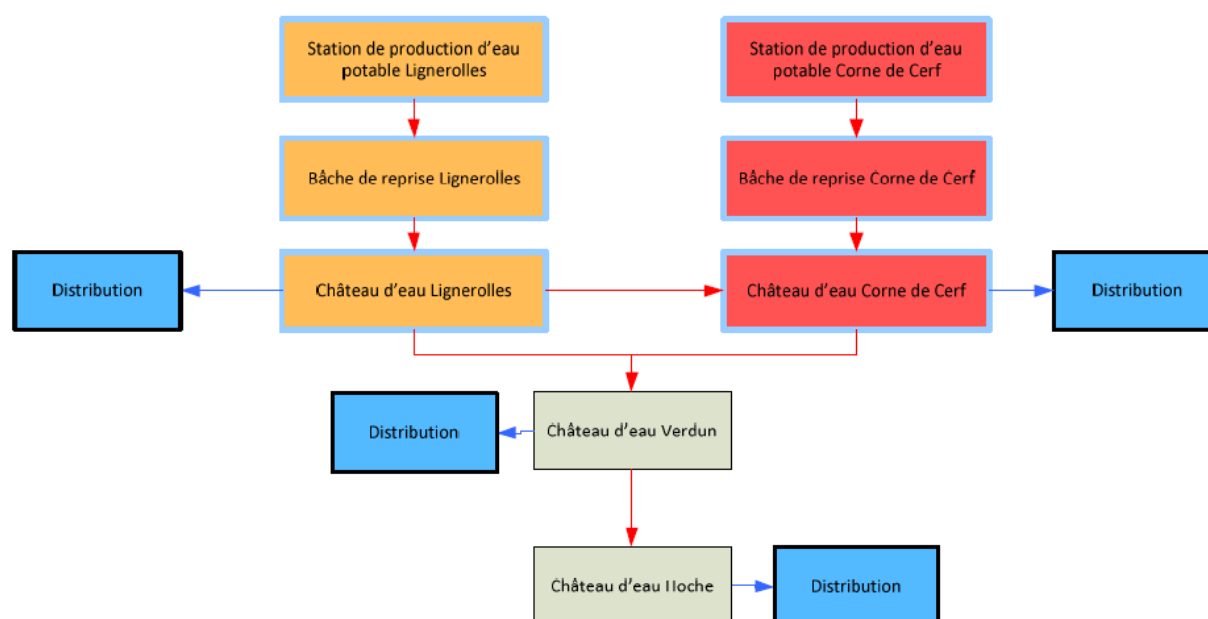


Figure 2 : fonctionnement du réseau

3.2. Les volumes produits

3.2.1. Volumes mensuels produits exprimés en m³

	2011	2012	2013	2014	2015 *
Janvier	115 985	139 038	136 814	130 759	/
Février	135 825	122 326	128 482	112 226	145 004
Mars	130 814	130 417	137 017	93 884	137 078
Avril	160 142	138 374	133 155	123 993	132 812
Mai	191 188	134 001	124 441	133 089	140 050
Juin	157 386	120 275	150 673	135 845	152 097
Juillet	160 912	141 294	128 057	129 572	167 360
Août	161 940	142 235	157 825	110 086	148 517
Septembre	139 979	155 453	136 639	133 381	138 575
Octobre	126 890	127 401	118 379	144 025	141 744
Novembre	139 840	141 504	121 205	112 366	132 868
Décembre	131 632	124 992	106 308	133 944	138 242
Total	1 752 533	1 617 310	1 578 995	1 493 170	1 574 347
Evolution N/N-1	11,02%	-7,72%	-2,37%	-5,44%	+5,16%

* volumes pour la période du 04/02/2015 au 31/12/2015.

Commentaire : Il est à noter que depuis le démarrage du contrat, le réservoir rue Hoche se remplissait plusieurs fois par jour (8h de remplissage/jour). Depuis la réparation du DN 200, qui a eu lieu le 02/04/2015, le remplissage a été réduit à 3h/jour. L'estimation du volume perdu par jour est d'environ 300 à 400 m³/jour.

3.2.2. Synthèse annuelle par forage

Libellé du forage	Volume annuel					Volume journalier	
	2011	2012	2013	2014	2015*	Volume Moyen (m3/h)	Capacité Nominale (m3/h)
Corne de Cerf	524 744	584 480	530 070	538 028	512 896	64,37	200
Lignerolles	1 227 789	1 032 830	1 048 925	955 142	1 061 451	133,21	400
Total	1 752 533	1 617 310	1 578 995	1 493 170	1 574 347		

* volumes pour la période du 04/02/2015 au 31/12/2015.

3.2.2.1. Bilan hydraulique

► Production Corne de Cerf

Volume annuel en m³	2014	2015 *	Evolution N/N-1
Eau brute	575 108	549 025	- 4,54 %
Eau produite	538 028	512 896	- 4,67 %
Rendement hydraulique	93,55%	93,42%	- 0,13 %

* volumes pour la période du 04/02/2015 au 31/12/2015.

Le réservoir de Corne de Cerf a fait l'objet d'un lavage en 2015 (2 028 m3).

► Production Lignerolles

Volume annuel en m³	2014	2015 *	Evolution N/N-1
Eau brute	976 330	1 113 384	+ 14,04 %
Eau produite	955 142	1 061 451	+ 11,13 %
Rendement hydraulique	97,83	95,34	- 2,49 %

* volumes pour la période du 04/02/2015 au 31/12/2015.

Le réservoir de Lignerolles a fait l'objet de deux lavages en 2015 (9 352 m3).

3.2.2.2. Bilan de production

► Production Corne de Cerf

	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015 *
Janvier	48 126	38 376	50 391	/
Février	37 755	43 453	43 388	38 597
Mars	45 257	44 513	36 684	35 813
Avril	50 237	44 940	44 607	42 989
Mai	49 110	42 177	50 964	46 171
Juin	47 181	50 537	49 331	53 820
Juillet	56 791	40 621	55 016	55 846
Août	56 694	47 363	43 158	44 999
Septembre	58 517	46 718	49 492	47 301
Octobre	40 548	43 100	48 150	44 680
Novembre	47 653	45 861	34 987	56 297
Décembre	46 611	42 411	31 860	46 383
Total	584 480	530 070	538 028	512 896

* volumes pour la période du 04/02/2015 au 31/12/2015.

► Production Lignerolles

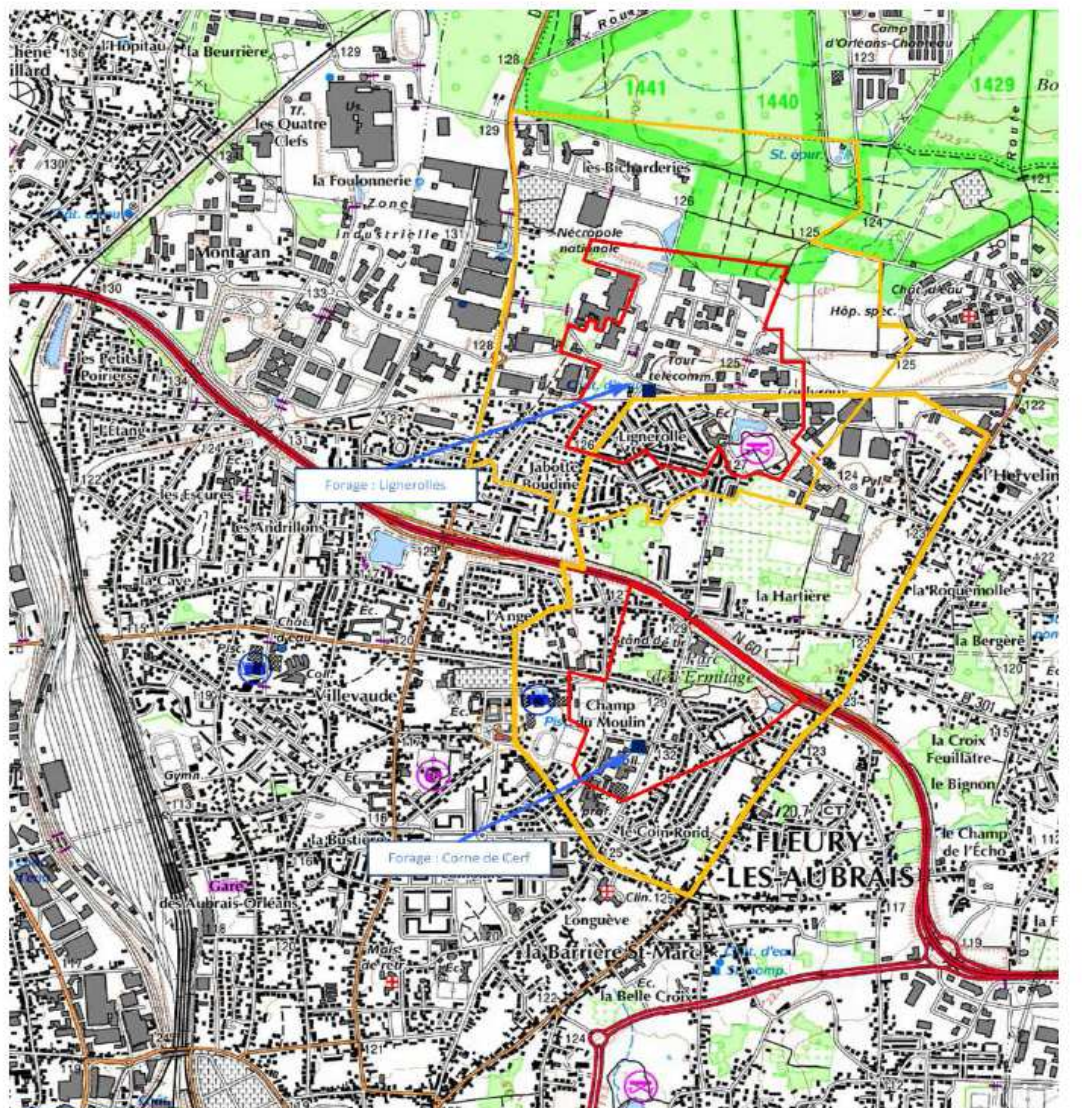
	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015 *
Janvier	90 912	98 438	80 368	/
Février	84 571	85 029	68 838	106 407
Mars	85 160	92 504	57 200	101 265
Avril	88 137	88 215	79 386	89 823
Mai	84 891	82 264	82 125	93 879
Juin	73 094	100 136	86 514	98 277
Juillet	84 503	87 436	74 556	111 514
Août	85 541	110 462	66 928	103 518
Septembre	96 936	89 921	83 889	91 274
Octobre	86 853	75 279	95 875	97 064
Novembre	93 851	75 344	77 379	76 571
Décembre	78 381	63 897	102 084	91 859
Total	955 142	955 142	955 142	1 061 451

* volumes pour la période du 04/02/2015 au 31/12/2015.

3.3. La surveillance des ressources

De manière générale, la sécurité de la ressource est garantie par les périmètres de protection rapprochés et immédiats instaurés autour des forages par la Déclaration d'Utilité Publique en date de janvier 2000.

Le périmètre de protection immédiat du forage correspond à l'enceinte de la station dans lequel il est situé.



Source : avis hydrogéologue agréé

Périmètre de protection éloigné

Périmètre de protection rapproché

Périmètres de protection des forages

3.3.1. D'un point de vue qualitatif

Les statistiques sur la conformité des prélèvements réalisés par l'ARS dans le cadre du contrôle sanitaire officiel et de la surveillance de l'exploitant sur les parties physico-chimique et microbiologique de la ressource sont les suivantes :

Contrôle	Analyse	Bulletin			Paramètre		
		Global	Non conforme	% Conformité	Global	Non conforme	% Conformité
Contrôle sanitaire	Microbiologique	1	0	100,0%	2	0	100,0%
Contrôle sanitaire	Physico-chimique	1	0	100,0%	344	0	100,0%
Surveillance	Microbiologique	6	0	100,0%	34	0	100,0%
Surveillance	Physico-chimique	6	0	100,0%	206	0	100,0%

3.3.2. D'un point de vue quantitatif

Le prélèvement dans les nappes représente en 2015, 100% du volume total produit (1 662 409 m³). Il n'y a aucune interconnexion en fonctionnement permettant d'importer de l'eau potable d'une commune limitrophe.

4. LA GESTION DES ABONNÉS

4.1. Le nombre d'abonnés

Le nombre d'abonnés comprend :

- les ménages,
- les industriels,
- les artisans et commerçants,
- les bâtiments et espaces verts communaux.

Concernant l'année 2015, la régie fleurysoise de l'eau a géré 5 581 clients, pour un total de 5 994 abonnements (un client peut avoir plusieurs abonnements à son nom).

En 2015, la Régie fleurysoise de l'eau a traité :

- 328 demandes de souscription ;
- 273 demandes de résiliation ;
- 1 821 demandes pour la mise en place de prélèvements automatiques (484 prélèvements à échéance et 1 337 mensualisations)

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 62,39 abonnés/km au 31/12/2015.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 3,53 habitants/abonné au 31/12/2015.

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 228,52 m³ /abonné au 31/12/2015.

4.2. Le nombre de branchements

La Régie fleurysoise de l'eau compte sur son territoire 5 995 branchements au 31/12/2015 (contre 5 989 au 31/12/2014, soit +0,1 %).

En effet 8 branchements neufs ont été réalisés en 2015 et 2 branchements ont été supprimés.

5. LES VOLUMES DISTRIBUÉS

Les volumes mis en distribution correspondent au volume d'eau introduit dans le réseau de distribution d'eau potable. Il est égal au volume produit par les installations auquel on ajoute les volumes d'eau potable importés (achetés en gros) et auquel on retranche les volumes d'eau potable exportés (vendus en gros). Les volumes indiqués sont des volumes relatifs à l'année civile ramenés à 365 jours.

Volumes eau potable mis en distribution (m³)

Désignation	2015 *
Total volumes eau potable produits (A)=(A')- (A'')	1 562 967
dont volumes eau brute prélevés (A')	1 662 409
dont volumes de service production (A'')	99 442
dont volumes eau potable importés (B)	0
dont volumes eau potable exportés (C)	6 337
Total volumes eau potable mis en distribution (A+B-C=(D))	1 556 630

* volumes pour la période du 04/02/2015 au 31/12/2015.

5.1 Les volumes consommés

5.1.1. Evolution des consommations sur la commune de Fleury-les-Aubrais :

	2011	2012	2013	2014	2015 *	Evolution N / N-1
Fleury les Aubrais	1 529 190	1 404 565	1 422 003	1 438 951	1 363 427	- 5,25%
Vente en Gros	133 019	6 281	42	0	6 337	
Total	1 662 209	1 410 846	1 422 045	1 438 951	1 369 764	- 4,81%

* volumes pour la période du 04/02/2015 au 31/12/2015.

Commentaires :

Les volumes en VEG (vente en gros) résultent d'un dysfonctionnement qu'a rencontré la commune de Saran, et qui a nécessité l'ouverture de l'interconnexion entre Fleury-les-Aubrais et Saran, située 122 Rue du 19 mars 1962, du 9 mai 2015 au 13 mai 2015. Il est précisé que cette interconnexion est à sens unique ; l'installation existante ne permet pas à la commune de Saran de pouvoir secourir Fleury-les-Aubrais en cas de besoin.

5.1.2. Liste des consommations de plus de 10 000 m³/an hors VEG :

Nom de l'abonné	Année 2014	Année 2015 *
ICL - Lamballe	12 787	11 001
ESPA	15 391	11 475
STADE DE LA VALLEE	8 090	11 845
SNCF – Rue Hoche	12 443	13 511
ICL – Av des Cosmonautes	14 821	14 222
MAIRIE – Piscine Jacobins	24 014	18 025

PRODIA	38 435	35 108
MOY PARK BEEF ORLEANS	67 161	52 614
TRADIVAL	198 721	172 275

* volumes pour la période du 04/02/2015 au 31/12/2015.

5.2. Les volumes consommés facturés

	2015 *
Volumes consommés comptabilisés (en m³)	1 369 764
Volumes consommés non facturés – écrêtements accordés (en m³)	7 762
Volumes consommés facturés (en m³)	1 362 002

* volumes pour la période du 04/02/2015 au 31/12/2015.

Commentaires :

Des écrêtements ont, selon l'application de la Loi Warsmann, été appliqués pour 9 abonnés. On note 2 fuites importantes qui se sont produites après compteur : école Marie Curie (écrêtement de 3 617 m³) et SARL Théor (écrêtement de 2 393 m³).

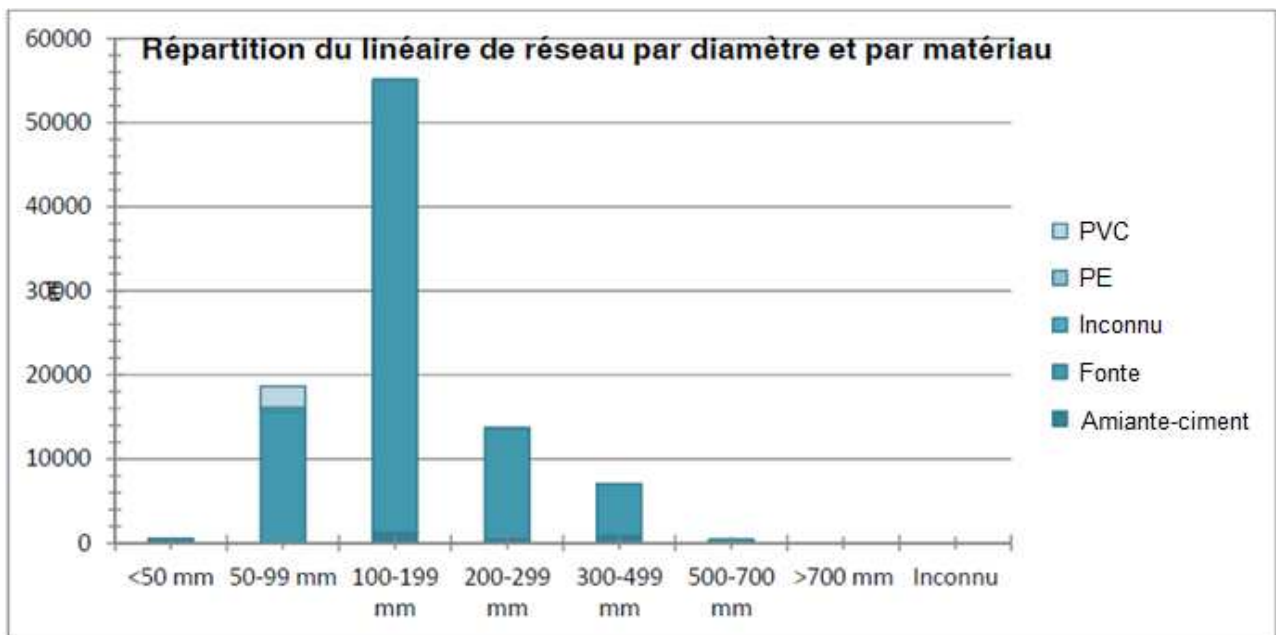
6. LE RÉSEAU

6.1. Les canalisations

6.1.1. Le linéaire de canalisation par diamètre et par matériau

Le linéaire de réseau exploité par la Régie fleurysoise de l'eau et son prestataire est de 96,066 km (hors branchement).

Diamètre (mm)	Matériau					Linéaire Total (ml)
	Fonte	Polyéthylène	PVC	Amiante ciment	Inconnu	
< 50 mm	0		187		357	544
50 – 99 mm	15 700	363	2 519	42		18 624
100 – 199 mm	53 894		49	1 213	450	55 606
200 – 299 mm	13 248		96	403		13 747
300 – 499 mm	6 229			844		7 073
500 – 700 mm	472					472
Linéaire Total (ml)	89 543	363	2 851	2 502	807	96 066
Linéaire Total (%)	93,21%	0,38%	2,97%	2,60%	0,84%	



Le réseau est constitué à plus de 93 % de conduites métalliques.

Le diamètre le plus représenté sur la commune de Fleury-les-Aubrais est le 100 mm, suivi du 150 mm.

Repérage des canalisations en PVC susceptibles de contenir du CVM

Le Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) est issu du relargage de certaines canalisations en PVC, datant des années antérieures à 1980. Ce relargage est favorisé notamment par le temps de séjour dans ces canalisations (et est donc dépendant des consommations).

Afin de limiter le relargage des CVM, il est important d'assurer un renouvellement régulier de l'eau dans les canalisations.

Les antennes de réseau sont les tronçons les plus à risque, les consommations y étant souvent moindre par rapport au linéaire de la conduite de l'antenne.

La limite de qualité a été définie à 0,5 µg/L par la directive européenne 98/83/CE et reprise par l'arrêté du 11 janvier 2007.

Dans le respect de la réglementation, la lyonnaise des eaux a mené en 2015, dans le cadre de son marché, une étude spécifique portant sur les CVM.

Pour se faire, il a été considéré qu'un temps de séjour inférieur à 48h au contact des canalisations à risque, dans les conditions habituelles de température rencontrées dans les canalisations d'eau potable, sera suffisant pour obtenir une concentration en CVM inférieure à la limite de qualité définie plus haut.

Cette étude a permis de déterminer les tronçons de canalisation à risque de relargage en s'appuyant sur le calcul des temps de séjour dans les antennes en PVC datant d'avant 1980 ou sans date de pose connue grâce à la modélisation du réseau d'eau potable.

A l'échéance du contrat SAUR, environ 3,4 % des canalisations étaient en PVC et matériau inconnu. Il en ressort que 1 390 ml ont été posés avant 1980.

Dans la configuration actuelle du réseau, l'étude a révélé que le temps de séjour dit « CVM » c'est-à-dire le temps de séjour pendant lequel l'eau est en contact avec des canalisations dites « à risque », est supérieur à 48h sur quatre parties du réseau :

- rue Eugène Delacroix (conduite de 50mm, de longueur 31m)
- impasse du Dulo (conduite de 40mm sur 52m).
- rue Rouget de L'Isle (conduite 63mm, 26m)

Sur le reste du réseau en PVC les temps de séjour sont faibles (inférieurs à 12h).

Pour répondre à cette problématique, des travaux ont débuté fin 2015 et s'achèveront début 2016.

Il est précisé qu'aujourd'hui, lors d'un renouvellement de canalisation, le matériau privilégié sur la commune de Fleury-les-Aubrais est la fonte ductile.

6.1.2. Le linéaire de canalisation par date de pose

Les données suivantes détaillent l'historique du réseau et l'évolution de l'utilisation des matériaux dans les opérations de pose des conduites.

Date de pose	Linéaire (ml)	Linéaire (%)
<1960	20 684	21,47%
Entre 1961 et 1970	11 854	12,31%
Entre 1971 et 1980	27 307	28,35%
Entre 1981 et 1990	17 937	18,62%
Entre 1991 et 2000	7 367	7,65%
>2001	10 623	11,29%
Date inconnue	294	0,31%
	96 066	

L'âge médian du réseau est 1977.

6.2. Les branchements

Il en ressort qu'il subsisterait sur la commune de Fleury-les-Aubrais au 31/12/2015, 92 branchements en plomb.

Désignation de la voie	Nombre de branchements plomb restants	Désignation de la voie	Nombre de branchements plomb restants
RUE DU FAUBOURG BANNIER	1	RUE DU PERRON	1
AV DES COSMONAUTES	1	RUE EMILE ZOLA	3
AVENUE LOUIS GALLOUEDEC	1	RUE EUGENE SUE	1
BOULEVARD DE LAMBALLE	2	RUE F. ET I. JOLIOT CURIE	1
IMPASSE DES VINAUTIERES	1	RUE GABRIEL PERI	2
IMPASSE JEAN MACE	1	RUE GEORGES AURIC	1
LES MARRONNIERS	1	RUE GUSTAVE ROLAND	8
PLACE DE L'EUROPE	1	RUE HENRI SELLIER	2
RUE ABBE PASTY	1	RUE HOCHÉ	1
RUE ANATOLE FRANCE	1	RUE HONORE DE BALZAC	1
RUE ANDRE DESSAUX	1	RUE JEAN JAURES	7
RUE AUGUSTE DUBOIS	1	RUE JOSEPH SOUCHET	1
RUE CAMILLE DESMOULINS	2	RUE JULES FERRY	1
RUE CAPITAINE LUCIANI	1	RUE KLEBER	2

RUE CARNOT	1	RUE LAMARTINE	2
RUE CLAUDE DEBUSSY	1	RUE MARC SANGNIER	2
RUE CONDORCET	2	RUE MARCELLIN BERTHELOT	8
RUE DE JOIE	3	RUE MAURICE THOREZ	1
RUE DE L'EGLISE	1	RUE PABLO NERUDA	1
RUE DE LA SENTE	1	RUE PABLO PICASSO	4
RUE DE VERDUN	3	RUE PAUL BERT	1
RUE DES ESCURES	1	RUE PIERRE ET MARIE CURIE	1
RUE DES FOSSES	2	RUE PIERRE MENDES FRANCE	1
RUE DU 11 NOVEMBRE	2	RUE VICTOR ARAGO	6
		TOTAL	92

6.3. Les compteurs

6.3.1. Répartition par âge et par diamètre

Age (en année)	≤ 15 mm	20 mm	30 mm	40 mm	50 mm	> 50 mm	Total
<1	13	1	4	1	0	1	20
Entre 1 et 2	131	0	4	1	0	0	136
Entre 2 et 5	282	0	17	2	0	13	314
Entre 5 et 10	5169	174	146	38	1	40	5568
Entre 10 et 15	6	1	0	3	1	13	24
Entre 15 et 20	2	2	2	0	0	1	7
> 20	3	1	3	1	0	13	21
Total par diamètre	5 606	179	176	46	2	81	6 090

Le nombre de compteurs de diamètre 15 mm représente 91,9 % des abonnés fleurysois.

6.4. Les accessoires de réseau

Inventaire des principaux accessoires du réseau fleurysois au 31 décembre de l'exercice 2015 :

Désignation	2015
Débitmètre achat / vente d'eau et sectorisation	1
Détendeurs / Stabilisateurs	2
Hydrants (bouches et poteaux incendie)	279
Régulateurs de débit	1
Vannes	818
Vidanges, purges, ventouses	167

CHAPITRE II – LES RECETTES

1. LES MODALITÉS DE TARIFICATION

La Régie fleurysoise de l'eau est un service public industriel et commercial disposant d'un budget spécifique et équilibré en recettes et en dépenses, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement. C'est un budget annexe, géré hors taxe en raison de l'assujettissement à la TVA, reposant sur le principe « l'eau paie l'eau ».

1.1. Le type de tarification

La tarification mise en place au titre de l'année 2015 était de type binôme, c'est à dire avec une part fixe (l'abonnement) et une part proportionnelle à la consommation.

Les tarifs de fourniture de l'eau potable correspondent à la distribution de l'eau, couvrant les frais de fonctionnement du Service de l'eau (notamment de gestion, de facturation ainsi que d'entretien du branchement, de location du compteur, d'entretien du réseau nécessaire à la desserte des abonnés) et les investissements nécessaires à la construction des installations de production et distribution d'eau. Cette rubrique se décompose en une partie fixe (abonnement), qui varie en fonction du diamètre du compteur, et une partie variable qui est proportionnelle au volume d'eau réellement consommé.

1.2. Les modalités d'application de la tarification et de révision

Le tarif précédemment évoqué a été voté par délibération, lors du conseil municipal du 26/01/2015, après avis du conseil d'exploitation.

Il s'applique à compter du 04/02/2015, date de la reprise en gestion du service de l'eau par la Régie fleurysoise de l'eau.

1.3. Les frais d'accès et autres prestations

Les tarifs de prestations détaillées ci-dessous ont été votés par délibération lors du conseil municipal du 23/02/2015, après avis du conseil d'exploitation.

Prestations liées au service à l'usager :

- Ouverture / Fermeture de branchement à la bouche à clé : 56 € HT ;
- Relève supplémentaire : 40 € HT ;
- Frais de relevé de compteur suite à non-relevé sur 2 périodes consécutives ou relevés à la demande de l'usager en dehors des périodes de relevé, sur RDV spécifique : 40 € HT ;
- Ensemble mobile de comptage et de disconnexion :
 - location à la journée – forfait journalier les 10 premiers jours : 25€ HT
 - location à la journée – forfait journalier au-delà des 10 premiers jours : 15€ HT ;
- Frais de relevé du compteur si refus de pose de relevé à distance : 40 € HT ;
- Mesure de pression effectuée à la demande d'un abonné (sauf si le résultat montre une non-conformité de la pression chez l'abonné vis-à-vis du code de la santé publique du fait du service) : 70 € HT (acceptation préalable de l'abonné nécessaire) ;
- Pose et dépose d'un compteur (fonction du diamètre du compteur) :
 - ♦ diamètre 15 mm : 87,78 € HT
 - ♦ diamètre 20 mm : 140,22 € HT
 - ♦ diamètre 30 mm : 247,95 € HT
 - ♦ diamètre 40 mm : 444,60 € HT

- ♦ diamètre 50 mm : 542,07 € HT
- ♦ diamètre 65 mm : 538,44 € HT
- ♦ diamètre 80 mm : 748,125 € HT ;
- Remplacement d'un compteur gelé du fait de l'usager ou détérioré du fait de l'usager (fonction du diamètre du compteur) :
 - ♦ diamètre 15 mm : 120 € HT
 - ♦ diamètre 20 mm : 191,70 € HT
 - ♦ diamètre 30 mm : 339,30 € HT
 - ♦ diamètre 40 mm : 608,40 € HT
 - ♦ diamètre 50 mm : 741,60 € HT
 - ♦ diamètre 65 mm : 841,50 € HT
 - ♦ diamètre 80 mm : 1024,20 € HT ;
- Frais de vérification d'un compteur à la demande du client avec compteur pilote ou jauge calibrée avec acceptation préalable de l'abonné nécessaire (fonction du diamètre du compteur) :
 - ♦ pour un compteur de 15 à 40 mm : 94,43 € HT
 - ♦ pour un compteur de 50 à 100 mm : 99,40 € HT
 - ♦ pour un compteur de > 100 mm : 112,00 € HT ;
- Frais d'étalonnage de compteur à la demande du client avec compteur pilote ou jauge calibrée avec acceptation préalable de l'abonné nécessaire (fonction du diamètre du compteur) :
 - ♦ pour un compteur de 15 à 40 mm : 216,13 € HT
 - ♦ pour un compteur de 50 à 100 mm : 227,50 € HT
 - ♦ pour un compteur de > 100 mm : 238,00 € HT ;

Prestations facturables aux tiers suite à travaux réalisés par des tiers :

- Forfait pour le raccordement, la désinfection, le recollement et le contrôle de conformité du branchement et du regard poste de comptage (forfait applicable uniquement dans le cas de réalisation de branchement par un tiers) : 280 € HT ;
- Désinfection de la canalisation comprenant le déplacement, la mise en place de matériel spécialisé, la fourniture du produit désinfectant agréé, la mise à disposition du matériel spécifique pour le dosage et l'injection du produit, le rinçage de la conduite (y compris volumes d'eau utilisés) et le contrôle de la désinfection : 280 € HT ;
- Prélèvements et analyses : 120 € HT ;
- Forfait d'intervention pour déplacement et prélèvement : 57 € HT ;
- Forfait analyse bactériologique : 125 € HT.

Autres prestations

- Indemnité pour course vaine (si RDV) et sauf demande décommandée par l'abonné au moins 2 heures avant le début du créneau horaire fixé : 40 € HT ;
- Bris des scellés d'un compteur : 120 € HT ;
- Contrôle de conformité des installations de prélèvement privatif d'eau (puits, forage, ...) : 320 € HT ;
- Analyse de conformité des installations de distribution des eaux de puits, forage, ... : 160 € HT ;
- Forfait pour la prise d'eau sur poteau incendie, à 75 € HT/semaine, payable à l'avance.

Un additif à ces tarifs a été voté par délibération lors du conseil municipal du 29/06/2015, après avis du conseil d'exploitation, portant sur la fraude sur compteur d'eau potable :

- application d'un forfait de 100 m3 (au tarif en vigueur fixé par délibération du conseil municipal voté chaque année – avec le taux de TVA en vigueur).

2. LA FACTURE D'EAU POTABLE

2.1. Les éléments relatifs au prix du mètre cube

Concernant l'année 2016, le conseil municipal a voté par délibération en date du 14/12/2015, après avis du conseil d'exploitation, pour la mise en place d'une tarification différenciée. Il s'agit d'une tarification de type binôme, se décomposant en une partie fixe (abonnement), qui varie en fonction du diamètre du compteur, et une partie variable par tranche, qui est proportionnelle au volume d'eau réellement consommé. L'application de ces tarifs est fixée au 01/01/2016.

Comme en 2015, le taux de TVA applicable à la facture d'eau potable est de 5,5 % pour 2016.

		Année 2015	Année 2016
Tarification de l'eau potable			
Part fixe – Abonnement (en € HT/an)			
	Pour un compteur DN 15 mm	35,00 €	35,00 €
	Pour un compteur DN 20 mm	35,00 €	40,00 €
	Pour un compteur DN 30 mm	44,12 €	50,00 €
	Pour un compteur DN 40 mm	56,73 €	70,00 €
	Pour un compteur DN 50 mm	81,94 €	95,00 €
	Pour un compteur DN 60-65 mm	94,71 €	105,00 €
	Pour un compteur DN 80 mm	132,53 €	150,00 €
	Pour un compteur DN 100 mm	221,09 €	320,00 €
	Pour un compteur DN 150 mm	450,65 €	600,00 €
Part proportionnelle – Consommation (€ HT/m³)			
	De 0 à 30 m³	1,25 €	1,05 €
	de 30 m³ à 60 m³	1,25 €	1,15 €
	De 60 m³ à 120 m³	1,25 €	1,22 €
	De 120 m³ à 90 000 m³ *	1,25 €	1,25 €
	Au-delà de 90 000 m³ *	1,25 €	0,84 €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de la TVA	5,50%	5,50%
Redevances (en € HT/m³)			
	Préservation des ressources (Agence de l'eau)	0,04 €	0,04 €
	Pollution d'origine domestique (Agence de l'eau)	0,24 €	0,23 €

Concernant l'année 2015, les tarifs appliqués par l'ancien délégataire SAUR, ont été conservés, y compris un forfait spécifique pour l'abattoir départemental (TRADIVAL – ORLEANS VIANDES) :

- Application de la partie fixe annuelle définie ci-dessus
- Redevance annuelle pour abonnement spécial « grande consommation » de 220 000 m³/an : 190 170,24 € HT
- Somme par mètre cube consommé au-delà de 220 000m³ : 0,8644 € HT

* concernant l'année 2016, un additif a été voté par délibération, lors du conseil municipal du 27/06/2016, après avis du conseil d'exploitation, modifiant le seuil de 150 000 m³ par celui de 90 000 m³ ; ainsi que le tarif de la tranche la plus importante (0.84 € au lieu de 1,05€), avec une date d'application au 01/07/2016. Il est à noter qu'aucun abonné fleurysois n'a franchi la tranche de 90 000 m³ au 30/06/2015.

2.2. La facture d'eau

Les tarifs applicables au 01/01/2015 et au 01/01/2016 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an ; compteur de 15 mm) sont les suivants :



2.2.1. Prix du service de l'eau au 1^{er} janvier 2015 :

Les tarifs applicables au 01/01/2015 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an ; compteur de 15 mm) sont les suivants :

	Période	Base	Prix unitaire	Unité	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Abonnement compteur	01/01/2015 au 31/12/2015	365	0,09589	J	35,00 €	1,92 €	36,92 €
Consommation	01/01/2015 au 31/12/2015	120	1,25	m ³	150,00 €	8,25 €	158,25 €
Redevance pour la préservation des ressources	01/01/2015 au 31/12/2015	120	0,04	m ³	4,80 €	0,26 €	5,06 €
Redevance pour pollution d'origine domestique	01/01/2015 au 31/12/2015	120	0,24	m ³	28,80 €	1,58 €	30,38 €
Total net de la facture (en €)					218,60 €	12,02 €	230,62 €

2.2.2. Prix du service de l'eau au 1er janvier 2016 :

Les tarifs applicables au 01/01/2016 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an ; compteur de 15 mm) sont les suivants :

	Période	Base	Prix unitaire	Unité	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Abonnement compteur	01/01/2016 au 31/12/2016	365	0,09589	J	35,00 €	1,92 €	36,92 €
Consommation tranche 1	01/01/2016 au 31/12/2016	30	1,05	m ³	31,50 €	1,73 €	33,23 €
Consommation tranche 2	01/01/2016 au 31/12/2016	30	1,15	m ³	34,50 €	1,90 €	36,40 €
Consommation tranche 3	01/01/2016 au 31/12/2016	60	1,22	m ³	73,20 €	4,03 €	77,23 €
Redevance pour la préservation des ressources	01/01/2016 au 31/12/2016	120	0,04	m ³	4,80 €	0,26 €	5,06 €
Redevance pour pollution d'origine domestique	01/01/2016 au 31/12/2016	120	0,23	m ³	27,60 €	1,52 €	29,12 €
Total net de la facture (en €)					206,60 €	11,36 €	217,96 €

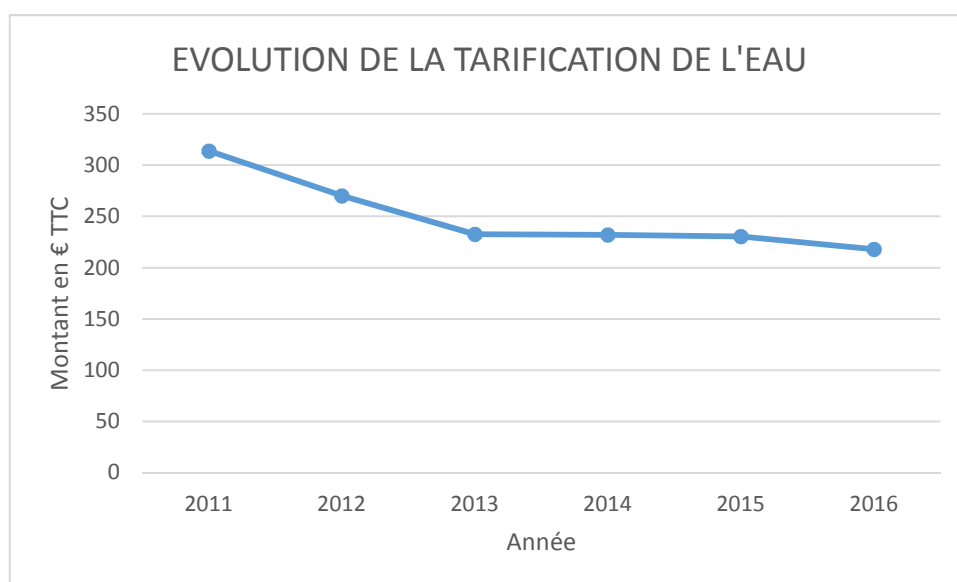
Il est à préciser que les redevances pour la « préservation des ressources en eau » et pour « pollution d'origine domestique » sont facturées à l'abonné par la Régie fleurysoise de l'eau, pour le compte de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (établissement public ayant notamment pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques).

2.2.3. Évolution de la tarification de l'eau

	Année 2015	Année 2016	Evolution N / N-1
Abonnement	35,00 €	35,00 €	
Consommation tranche 1	37,50 €	31,50 €	-16,00%
Consommation tranche 2	37,50 €	34,50 €	-8,00%
Consommation tranche 3	75,00 €	73,20 €	-2,40%
Préservation des ressources (Agence de l'eau)	4,80 €	4,80 €	
Pollution d'origine domestique (Agence de l'eau)	28,80 €	27,60 €	-4,17%
Montant en € HT	218,60 €	206,60 €	-5,49%
TVA 5,5 %	12,02 €	11,36 €	
Montant en € TTC	230,62 €	217,96 €	

Évolution de la tarification de l'eau sur les 5 dernières années :

	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015
Abonnement	48,71 €	39,80 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €
Consommation tranche 1	53,50 €	45,00 €	37,50 €	37,50 €	37,50 €
Consommation tranche 2	53,50 €	45,00 €	37,50 €	37,50 €	37,50 €
Consommation tranche 3	107,00 €	90,00 €	75,00 €	75,00 €	75,00 €
Préservation des ressources (Agence de l'eau)	6,00 €	6,22 €	6,77 €	6,00 €	4,80 €
Pollution d'origine domestique (Agence de l'eau)	28,80 €	30,00 €	28,80 €	28,80 €	28,80 €
Montant en € HT	297,52 €	256,02 €	220,57 €	219,80 €	218,60 €
TVA 5,5 %	16,36 €	14,08 €	12,13 €	12,09 €	12,02 €
Montant en € TTC	313,88 €	270,10 €	232,70 €	231,89 €	230,62 €



3 . LES RECETTES DU SERVICE

Les recettes réelles au titre de l'année 2015 s'élèvent à 2 346 839 € HT au total.

Elles sont liées aux produits du domaine et ventes diverses . Parmi ces recettes, on y retrouve :

- la vente d'eau et la location de compteur ;
- la facturation assainissement pour le compte de l'Agglo ;
- les travaux facturés aux abonnés ;
- des remboursements de frais liés à la formation d'un agent ;
- les redevances à reverser à l'Agence de l'Eau ;
- des produits exceptionnels, suite à la reprise de la gestion du service par la régie fleurysoise de l'eau, dans le cadre du protocole de fin de contrat avec l'ancien délégataire.

Intitulé	CA 2015 (en € HT)	Evolution N/N-1
Vente d'eau aux abonnés VEG inclus	1 274 210	-
Locations de compteurs encaissées	189 864	-
Redevances collectées Agence de l'eau	245 077	-
Travaux facturés aux abonnés	17 407	-
Production factures assainissement facturées à l'Agglo	33 060	-
Remboursement de frais	450	-
Produits exceptionnels (fin de contrat DSP – retours de la SAUR)	586 770	-
TOTAL	2 346 839	

Il est à noter que ces recettes sont établies pour la période du 04/02/2015 au 31/12/2015.

CHAPITRE III – LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

1. LA QUALITÉ DE L'EAU

1.1. La surveillance de la qualité

1.1.1. La production

Les statistiques sur la conformité des prélèvements réalisés par l'ARS dans le cadre du contrôle sanitaire officiel et de la surveillance de l'exploitant sur les parties physico-chimique et microbiologique en production sont les suivantes :

Type Analyses		Contrôle sanitaire			Surveillance		
		Nb	Nb NC	% Conformité	Nb	Nb NC	% Conformité
Bulletin	Microbiologique	11	0	100,0%	5	0	100,0%
Bulletin	Physico-chimique	11	0	100,0%	5	0	100,0%
Paramètre	Microbiologique	55	0	100,0%	28	0	100,0%
Paramètre	Physico-chimique	1 971	0	100,0%	177	0	100,0%

Nb NC : Nombre de non-conformité

1.1.2. La distribution

Les statistiques sur la conformité des prélèvements réalisés par l'ARS dans le cadre du contrôle sanitaire officiel et de la surveillance de l'exploitant sur les parties physico-chimique et

microbiologique en distribution sont les suivantes :

Type	Analyses	Contrôle sanitaire		
		Nb	Nb NC	% Conformité
Bulletin	Microbiologique	34	0	100,0%
Bulletin	Physico-chimique	34	0	100,0%
Paramètre	Microbiologique	170	0	100,0%
Paramètre	Physico-chimique	658	0	100,0%

Les valeurs suivantes sont fournies à la Régie fleurysoise de l'eau par l'Agence Régionale de la Santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par leur soin dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique :

Les indicateurs de performance sur la qualité de l'eau du décret du 2 mai 2007			
	Bulletin		
	Global (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	Non-conforme (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	% Conformité
Microbiologique	45	0	100,0%
Physico-chimique	14	0	100,0%

Sur l'ensemble des résultats, 100% d'analyses sont conformes aux normes.

Parallèlement, le prestataire Lyonnaise des Eaux mène une étude durant l'année 2015, encadrée par l'Agence Régionale de Santé (ARS), dans le but de réduire la concentration en chlore des eaux distribuées.

2. CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE

2.1 . Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

La valeur de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux sur une échelle de 0 à 120. La valeur de cet indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Calcul de l'indice :

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		> 95%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	> 95%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	100

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

2.2. Indice d'avancement de protection des ressources en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0% : Aucune action de protection

20% : Études environnementales et hydrogéologiques en cours

40% : Avis de l'hydrogéologue rendu

50% : Dossier déposé en préfecture

60% : Arrêté préfectoral

80% : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)

100% : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

Pour l'année 2015, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 60 %.

2.3. Indicateurs de performance du réseau

(rappel : longueur du réseau = 96,066 km)

2.3.1. Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau est égal au rapport entre la somme des volumes consommés autorisés (y compris les exportations) et la somme des volumes mis en distribution (production + importation).

Volumes consommés autorisés avec comptage (domestiques et non domestiques) : 1 369 764 m3

Volumes consommés autorisés non comptés (en m3) :

	Année 2015
Essais poteaux incendie	287
Manœuvre PI SDIS	205
Nettoyage des réservoirs	1 958
Purges conduites	50
Désinfection après travaux	295
Analyseurs	700
Total	3 495

Volumes exportés : 0m3

Volumes mis en distribution : 1 556 630 m3

	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015 *	Evolution N / N-1
Rendement du réseau (%)	84,3	89,1	87,4	87,6	88,2	+ 0,6 %

Il est à noter pour l'année 2015, la réparation de plusieurs fuites sur le réseau, dont 2 importantes, à savoir :

- 14/02/2015 : fuite réseau Rue René Ferragu DN 100 ;
- 18/07/2015 : importante fuite réseau Rue Marcellin Berthelot DN 300 (voir photos) : la perte d'eau est évaluée à 1000 m³ ;
- 21/07/2015 : fuite réseau Rue René Ferragu DN100 ;
- 05/10/2015 : fuite réseau Rue de Curembourg DN150 ;
- 16/11/2015 : importante fuite réseau sur le refoulement DN250 rue Hoche : la perte d'eau est évaluée à 700 m³.

2.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. L'indice est exprimé en m³/km/j suivant la formule ci-dessous :

$$\text{Indice} = \frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{volume comptabilisé}}{\text{Longueur du réseau (sans les branchements)} \times 366}$$

Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des volumes non comptés est 5,31 m³/km/j.

2.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service.

Il s'agit de connaître les performances du réseau pour limiter les prélèvements sur la ressource en eau. Cet indice reflète la politique de maintenance et de renouvellement du réseau tout en luttant contre les volumes détournés et en améliorant la précision du comptage chez les abonnés.

Cette perte est calculée par la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Il est exprimé en m³/km/j.

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des pertes est de 5,22 m³/km/j.

2.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements.

Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé

	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire renouvelé en km	1,168	0,629	1,222	1,000	0,700

Au cours des 5 dernières années, 4,719 km de linéaire de réseau ont été renouvelés, soit une moyenne de 0,944 km/an.

Il est rappelé qu'au 31/12/2015, le linéaire de réseau est de 96,066 km.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est donc de 0,98 %.

Une étude réalisée par le prestataire Lyonnaise des eaux a été menée en 2015, permettant ainsi de prioriser les travaux de renouvellement du réseau sur la commune de Fleury-les-Aubrais.

2.4. Indices liés à la relation avec la clientèle

2.4.1. Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Une interruption de service non programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

Pour l'année 2015, le taux d'occurrence des interruptions non-programmées s'élève à 0,33 %.

Ces interruptions de service correspondaient à des ruptures de canalisation, qui ont été réparées en urgence.

2.4.2. Délai maximal d'ouverture des branchements

Le prestataire s'engage à fournir l'eau dans un délai de 2 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

Pour l'année 2015, le taux de respect de ce délai est de 100%.

2.4.3. Taux de réclamations

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

	Année 2015	
	Courriers	Click to call
Facturation / Relations usagers		
Redevance et Tarif		1
Demande de remboursement	1	
Erreur d'index/consommation	5	1
Erreur d'estimation	2	
Erreur de tiers		1
Erreur adresse facturation		
Dysfonctionnement Paiement TIPI		2
Erreur de mode de prélèvement		2
Sous-estimation des échéanciers	1	2
Demande d'échelonnement de paiement	1	1
Demande d'écèlement	4	
Double facturation eau / assainissement	1	2
Facture non reçue		2
Qualité de l'eau		
Goût, couleur, odeur, faible pression		3

Pression trop forte	1	
Qualité de service		
Manque d'information reprise en régie		2
Non-respect des délais d'intervention		1
Sinistre – Désagrément suite à Intervention		1
Dysfonctionnement module relève SAUR	3	5
Sous-total	19	26
Total de réclamations	45	

Il est à noter que le nombre de réclamations était en 2014 de 58.

Les « click to call » sont des messages laissés par les abonnés du service sur le site internet de la Régie fleurysoise de l'eau. Ils incluent les réclamations reçues par mails.

Le taux de réclamations est donc de 7,51 pour 1000 abonnés.

2.5. Indices financiers

2.5.1. Durée d'extinction de la dette de la collectivité

Néant

2.5.2. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Le taux d'impayés qui doit normalement être présenté dans le présent rapport est celui de l'exercice N-1, soit celui de l'année 2014.

A titre d'information, le taux d'impayés communiqué par la trésorerie sur les factures d'eau de l'année 2015 est de 2,22 %, ce qui représente 39 970,04 €. Sont comptabilisées ici, toutes les factures 2015 impayées au 31/07/2016, quel que soit le motif du non-paiement.

La gestion des impayés est assurée par le Trésor Public, qui relance chaque abonné défaillant, avant procédure de recouvrement.

CHAPITRE IV – LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

1. LES TRAVAUX ENGAGÉS PENDANT L'EXERCICE

► Séparation des armoires électriques du château d'eau de Verdun :

Sous le contrat SAUR, il existait un seul coffret électrique comptabilisant à la fois les locaux de la SAUR et le château d'eau de Verdun. Lors de la reprise de la gestion par la Régie fleuryssoise de l'eau, le protocole de fin de contrat prévoyait la séparation des 2 alimentations, financée à hauteur de 50% par chacune des 2 parties.

Montant des travaux : 3 318,00 € TTC

► Renouvellement de canalisations sous le Tunnel de l'Ardoise :

Renouvellement de deux conduites AEP de diamètre nominal 250 et 150 sur une longueur de 2 x 200 ml sous le tunnel de l'Ardoise entre la place Jean Zay et la rue Victor Hugo .

Les travaux ont été réalisés du 15 juillet au 5 septembre 2015 par la lyonnaise des eaux, prestataire de la Régie fleuryssoise de l'eau

Montant de l'opération : 147 962,88 € TTC.



► Renouvellement de canalisation Rue René Ferragu :

Travaux conduits en lien avec le service Voirie de la Ville de Fleury les Aubrais (réfection de la chaussée et des trottoirs).

L'ancienne conduite était en fonte grise.

Renouvellement de la conduite DN100 entre la rue Paul Bert et l'impasse Ferragu, sur une longueur de 300 ml, avec reprise des branchements.

Travaux réalisés du 21 septembre au 4 décembre 2015, par la Lyonnaise des Eaux.

Montant de l'opération : 101 978,99 € TTC



► Renouvellement de canalisation Quartier Jabotte :

Remplacement des conduites en PVC DN 40 par des conduites en fonte ductile DN 60.

Les travaux ont débuté en décembre 2015 et se poursuivront sur l'exercice 2016.

Les rues concernées sont : Rue Rouget de l'Isle, Rue Eugène Delacroix et Impasse de Dulo. Ces travaux étant à peine débutés, ils seront comptabilisés sur l'exercice 2016.

► Travaux de renouvellement sur les installations :

Il est précisé que ces travaux sont financés par le prestataire, Lyonnaise des Eaux, dans le cadre de son marché :

- Sur le réseau :

Entre 100 et 150 prélocalisateurs sont référencés sur le réseau fleuryssois. Il est à noter que le parc était en mauvais état. Le coût supporté par la Lyonnaise des eaux dans le cadre de son marché, pour le changement des batteries s'élève à 20 500€.

- Sur les châteaux d'eau et usines :

Renouvellement sur les installations	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
FLEURY LES AUBRAIS-CHATEAU D'EAU RUE DE VERDUN-RVT-renouvellement armoire électrique et sofre	2041,30
FLEURY LES AUBRAIS-PRODUCTION DE LIGNEROLLES-RVT-Chauffage bureau	9046,40
FLEURY LES AUBRAIS-PRODUCTION DE LIGNEROLLES-RVT-renouvellement surpresseur air de lavage	7398,14
FLEURY LES AUBRAIS-CHATEAU D'EAU RUE DE VERDUN-RVT-Télésurveillance	1318,66
-	19 804,50

2. LES TRAVAUX DE SUPPRESSION DES BRANCHEMENTS EN PLOMB

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. Depuis le 25/12/2013, cette teneur ne doit plus excéder 10 µg/l.

Bien que la teneur en plomb dans l'eau distribuée à Fleury-les-Aubrais soit inférieure à 2µg/l, un programme de renouvellement des branchements plomb que la SAUR n'a pas remplacé en fin de contrat, a débuté le 29/09/2015, par le biais d'un marché public.

	Année 2015
Nombre total de branchements en plomb remplacés	16
Nombre de branchement en plomb restants	92
% de branchements en plomb restants / nombre total de branchements	1,53%

► Détails des 16 reprises de branchements en plomb en 2015 :

4 reprises ponctuelles suite à des fuites sur branchements en plomb

- Boulevard de Lamballe : 1
- Place de la République : 1
- Rue Gustave Roland : 1
- Place Jean Macé : 1



Exemple remplacement de branchement plomb sans tranchée ; extraction par tirage

7 reprises de branchements en plomb suite au renouvellement de conduite :

- Impasse de Dulo : 2
- Rue Camille Desmoulins : 1
- Rue Eugène Delacroix : 1
- Rue Rouget de l'Isle : 3

5 reprises de branchements en plomb dans le cadre d'un marché spécifique :

- Rue de la Barrière St Marc : 4
- Rue de l'Hermitage : 1

3. LA DETTE

Néant

4. LES PROJETS ET LES TRAVAUX

Les projets d'investissement en 2016 dans le domaine de l'eau potable qu'envisage de porter la régie fleuryssoise de l'eau concernent principalement :

- la sectorisation du réseau d'eau potable, permettant entre autre une meilleure recherche de fuite et une optimisation du réseau : 250 000 € HT, subventionnée à hauteur de 70 % par l'agence de l'eau (soit une recette d'investissement d'environ 175 000 €) ;
- la poursuite de reprise de branchements plomb : 200 000 € HT (montant maximum du marché) ;
- la réalisation de travaux de renouvellement de canalisations : Rue des fossés (sur la portion boulevard de Lamballe / Rue de Condorcet) / Rue Charles Péguy / Rue Flandre Dunkerque, pour un montant estimatif de 130 000 € HT ;
- la mise en œuvre du projet EAU SANS CHLORE si l'analyse technique réalisée en 2015-2016 le permet, avec l'application d'une baisse du chlore qui devrait être effective au 1er août 2016.

Également, une étude pour la mise en place d'une télérelève est en cours et pourrait, après validation du projet, être réalisée au cours des années 2016-2017 nécessitant le recours à un emprunt (budget estimatif : 1 500 000 € HT).

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

	Exercice 2015
Indicateurs descriptifs des services	
Estimation du nombre d'habitants desservis	21 137
Prix en € TTC du service au m ³ pour 120 m3 au 1 ^{er} janvier N+1	1,82
Volumes produits (en m3)	1 574 347
Volumes consommés facturés aux abonnés (m3)	1 362 002
Délai maximal défini par le service d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	2 jours
Indicateurs de performance	
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour ce qui concerne la microbiologie	100 %
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour les paramètres physico-chimiques	100 %
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (en points)	100
Rendement du réseau de distribution	88,2%
Indice linéaire des volumes non comptés	5,31 m3/km/j
Indice linéaire de pertes en réseau	5,22 m3/km/j
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,98 %
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	60%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0,33 %.
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %
Taux de réclamations	7,51 / 1000 ab.
Indicateurs financiers	
Recettes vente d'eau (HT)	1 274 210 €
Durée d'extinction de la dette de la collectivité (en année)	/
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	/
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	/